



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1761

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1761**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne pour leurs programmes d'animation économique territoriale pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, d'une part, à travers le réseau d'accompagnement de la création d'entreprise "Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE)" et, d'autre part, à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des Conférences territoriales des Maires (CTM) via un réseau de développeurs économiques.

I - Objectifs

Concernant l'animation économique de proximité, celle-ci permet, à travers un réseau de développeurs économiques territoriaux, d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des entreprises, qu'il s'agisse de la Métropole (implantation, extension ou relocalisation, environnement urbain, opérations d'aménagement ou de requalification des zones d'activité, projets liés aux déplacements, aux économies d'énergie, à l'innovation ou aux relations internationales, etc.) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (Chambres consulaires, Région Auvergne-Rhône-Alpes, pôles de compétitivité, etc.).

C'est dans ce cadre que la Métropole souhaite apporter son soutien aux associations Espace Carco (Carco), Pépinière Cap Nord, Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Villeurbanne.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan de l'animation économique territoriale

La Métropole s'appuie sur un réseau de 14 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement ou de retournement.

La Métropole assume directement l'animation économique territoriale sur 5 territoires : Lyon 2° et Lyon 7°, Lyon 3° et Lyon 6°, la CTM Lômes et Coteaux du Rhône, la CTM Portes du Sud et la CTM Val de Saône.

La Ville de Lyon assure l'animation économique territoriale sur 3 territoires : Lyon 1er et Lyon 4°, Lyon 5° et Lyon 9°, Lyon 8°.

L'association Espace Carco a souhaité prendre en charge la CTM Rhône-Amont, l'association Pépinière Cap Nord la CTM Plateau Nord, l'association Techlid les CTM Nord-Ouest et Val d'Yzeron. L'ASPIE a souhaité prendre en charge la CTM Porte des Alpes et la Commune de Villeurbanne le territoire de Villeurbanne.

Par délibération n° 2016-1065 du Conseil du 21 mars 2016, la Métropole a attribué à ces différentes structures des subventions de fonctionnement d'un montant total de 472 500 € pour leurs programmes d'actions 2016 respectifs au titre de l'animation économique de proximité.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- 1 450 rendez-vous individuels avec des entreprises situées sur le territoire de la Métropole, dont 520 ciblées sur des entreprises à fort enjeu (principaux employeurs des territoires, entreprises de taille intermédiaire indépendantes, petites et moyennes entreprises -PME- en fort développement, start-up, etc.),
- 56 pépites (PME à très fort potentiel de croissance) ont été labellisées,
- 1 200 problématiques spécifiques ont été traitées (projet d'implantation ou de relocalisation, problématiques d'environnement urbain ou d'urbanisme, lien avec des pôles de compétitivité ou des financeurs potentiels, mise en place de services collectifs aux salariés, etc.),
- un suivi spécifique a été assuré sur des dossiers de reconversion industrielle importants,
- 100 rendez-vous ont eu lieu avec les Communes de la Métropole pour échanger sur les questions de développement économique local.

III - Programmes d'actions pour 2017 et plans de financement prévisionnels de l'animation économique territoriale

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2017 et les indicateurs associés sont les suivants :

- accompagner au moins 1 400 entreprises dont 500 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire) et pépites potentielles (petites et moyennes entreprises en hyper croissance),
- renforcer les échanges Métropole-Communes en organisant 100 points réguliers avec les Communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale et en participant à l'organisation d'une Conférence territoriale des Maires dédiée à l'animation économique territoriale,
- réguler l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique sur chaque Conférence territoriale des Maires réunissant la Métropole, les Communes et les acteurs du développement économique (Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Lyon Métropole - Saint Etienne Roanne et Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, notamment),
- par l'expertise ainsi acquise du territoire et des entreprises, alimenter la stratégie de développement économique de la Métropole et relayer celle-ci auprès des acteurs économiques du territoire.

Pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2017 respectifs, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer des subventions d'un montant global de 472 500 € répartis comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Espace Carco au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Rhône-Amont,
- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Plateau Nord,
- une subvention de fonctionnement de 182 500 € au profit de l'association Techlid au titre de l'animation économique de proximité sur les 2 CTM Nord Ouest et Val d'Yzeron,
- une subvention de fonctionnement de 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne,
- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'ASPIE au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Porte des Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son action en matière d'animation territoriale sur la Conférence territoriale des Maires (CTM) Rhône-Amont,

- d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord pour son action en matière d'animation territoriale sur la CTM Plateau Nord,
- d'un montant de 80 000 € au profit de l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour son action en matière d'animation territoriale Portes des Alpes,
- d'un montant de 182 500 € au profit de l'association Techlid pour son action en matière d'animation territoriale Nord Ouest et Val d'Yzeron,
- d'un montant de 50 000 € au profit de la Commune de Villeurbanne pour son action en matière d'animation territoriale ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations suivantes : Espace Carco, Pépinière Cap Nord, ASPIE, Techlid, ainsi qu'avec la Commune de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - fonction 62 - opération n° 0P01O0851 - compte 6574, pour un montant de 422 500 € et compte 657341, pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.